

~

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale extraordinaire de l'association _____

« **BioConsommActeurs** »

dont le siège est à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 48, tenue le
30 avril 2022, dès 10 heures, au Centre Pro Natura de Champ-Pittet, _____

A la réquisition du secrétaire de l'association, Monsieur Daniel
Jaccard, domicilié à Suchy, _____

le soussigné Pierre **GUIGNARD**, notaire à Yverdon-les-Bains, _____

dresse procès-verbal authentique des délibérations et des décisions
de l'assemblée générale extraordinaire des associés de dite association. _____

L'assemblée est présidée par le notaire Pierre GUIGNARD, soussigné.

Il est rappelé que selon l'article 8 des statuts de l'association. Une
assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment dans les mêmes
formes qu'une assemblée ordinaire sur demande soit de la majorité du comité, soit de 20
membres au moins. Vingt membres de BioConsommActeurs ont demandé qu'une assemblée
extraordinaire soit planifiée d'ici fin avril 2022. Il était spécifié expressément que cette
assemblée devait être présidée par une personne neutre, juriste-conseil de préférence. Une
convocation a ensuite été envoyée par courrier à tous les membres et dans le délai statutaire. -

Le président de séance constate ainsi que l'assemblée a été
valablement convoquée, conformément aux statuts et qu'elle peut valablement délibérer sur
les objets portés à l'ordre du jour, qui est le suivant : _____

1/ Accueil, ordre du jour, scrutateurs, liste de présence ; _____

2/ Election du comité et de la présidence. _____

Aucune opposition n'ayant été formulée au sujet de la convocation
ou au sujet de l'ordre du jour, il est passé aux opérations envisagées. _____



Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée et le présent procès-verbal est ensuite clos et signé par le notaire, à Champ-Pittet, le **TRENTE AVRIL deux mil vingt-deux**, à dix heures et trente minutes. _____

La minute est signée : P. Guignard. _____

PREMIERE EXPEDITION CONFORME
L'atteste

